

## **Projet : proposition de décret « Mieux vivre ensemble » pour la FWB**

---

Titre : Lutter contre le harcèlement dans les écoles pour mieux vivre ensemble

### **Développements**

Depuis plusieurs années, on parle de plus en plus de harcèlement dans les écoles. D'après Benoît Galand, chercheur à l'université catholique de Louvain et spécialiste dans le domaine, le harcèlement, c'est « un acte négatif volontaire, répété à l'égard d'une personne qui ne voit pas comment y mettre fin ». Cela engendre un certain niveau de mal-être chez les élèves, comme de l'anxiété, de la solitude, de la détresse psychologie ou de la dépression, mais également chez les témoins de ces actes qui peuvent ressentir de l'insécurité, du stress ou bien avoir une mauvaise image de l'école.

Il existe plusieurs formes de harcèlement dont celui lié à la nationalité, à un handicap, au sexe, à la religion, à la couleur de peau, au physique, au milieu social, à la langue, ...

Ce phénomène se produit à l'école mais également en dehors à partir de réseaux sociaux comme Facebook, Snapchat, Instagram, ... notamment.

D'après des enquêtes internationales, 20 % des élèves auraient déjà été victimes de harcèlement et 10 % auraient reconnu en avoir été l'auteur. En Belgique, il n'existe malheureusement pas beaucoup de données sur ce problème. Une récente étude de B. Galand, V. Hospel et N. Bauduin (2014) a pourtant permis de révéler que le harcèlement serait bien présent en Fédération Wallonie-Bruxelles, un élève sur trois dans l'année scolaire où l'étude a été menée en serait victime<sup>1</sup>.

Pour lutter contre ce phénomène, il existe plusieurs organismes tels que :

- les centres PMS.
- les permanences téléphoniques « écoute-enfants » (103)
- les services de médiation scolaire
- le centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme
- les équipes mobiles
- les aides en milieu ouvert (AMO)

Généralement, ces structures se trouvent en dehors de l'école.

Des actions concrètes doivent être organisées à l'intérieur de chaque établissement scolaire.

---

<sup>1</sup>Ces informations proviennent d'un rapport d'enquête mené par Galand, Hospel et Bauduin en 2014 « Prévalence du harcèlement en Fédération Wallonie-Bruxelles »

## **Proposition de décret**

### **Article 1**

Cette proposition de décret concerne tous les élèves des écoles en F.W.B.

Il est indispensable de lutter contre toutes formes de harcèlement pour que chaque élève puisse venir à l'école rassuré, serein et en toute sécurité.

Dans chaque établissement scolaire de FWB, il devra y avoir une « charte » qui comprendra notamment les éléments abordés par cette proposition de décret.

### **Article 2**

Pour lutter contre le harcèlement scolaire, une personne-ressource diplômée dans la branche sociale viendra donner une formation en communication non violente à tous les élèves primaires et secondaires de la FWB. Celle-ci se donnera pendant une période de cours, deux fois par mois.

### **Article 3**

Dans chaque établissement scolaire, il devra y avoir une « urne » dans laquelle chaque élève pourra déposer, de manière anonyme ou pas, le problème qu'il vit. Il pourra ainsi se soulager en exprimant son ressenti. La personne-ressource sera responsable de cette boîte et communiquera les informations aux enseignants. Ensemble, ils pourront agir pour trouver des solutions.

Cette boîte, qui sera fermée par un cadenas, devra se trouver dans un lieu de passage fréquenté (ex : le chemin des toilettes) mais permettant une certaine discrétion afin que les élèves puisse déposer leur mot en toute tranquillité.

### **Article 4**

Pour que les élèves soient informés des dangers que peuvent représenter les réseaux sociaux, la personne-ressource devra aborder ce sujet. Elle donnera un maximum d'outils afin que les élèves puissent, en cas de harcèlement, se protéger efficacement. Cette information se donnera dès la 4<sup>ème</sup> année primaire.

### **Article 5**

Pour améliorer le « mieux vivre ensemble » et éviter ainsi les cas de harcèlement, les établissements scolaires doivent organiser des activités de coopération entre les élèves. Une heure de cours d'éducation physique sera consacrée à des activités collaboratives, sans compétition, afin d'éviter les conflits.

Mercredi 16 mars 2016

Bertoni Hugo



Colle Eva



Conte Flavien



Dinh Kymie-Linh



Gheysels Matteo



Hainaut Lilou



Janty Dorine



Jonckheer Marius



Kulcsar Juliette



Lentz Blanche



Marcx Manon



Nactergal Cyril



Plisnier Marylou



Servais Eloïse



Talla Larry



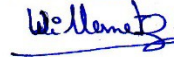
Tran Nathalie



Vandeweyer Carla-Marie



Willemet Léa



Willemet Valentine



Valentin Benoît

